



Donation immobilière faite par ma mère

Par **MENORET**, le **19/01/2008** à **10:50**

Ma mère m'a fait une donation il y a 1 vingtaine d'année. Elle a maintenant 92 ans et ma soeur revient sur cette donation (uniquement verbalement pour l'instant..). cette donaton a été faite avec l'accord verbal de cette dernière.

Cette donation avait évidemment faite chez le notaire, mais je n'ai aucun papier. peut-on revenir sur cette donation ?

A qui dois-je m'adresser pour avoir une copie de cet acte ?

Merci de me répondre.

Par **Jurigaby**, le **19/01/2008** à **17:09**

Bonjour.

Votre soeur n'a pas le pouvoir de revenir sur cette donation surtout si elle a été faite devant un notaire. Son consentement n'était pas requis.

la seule chose qu'elle peut faire, c'est de vous demander de l'argent si cette donation porte atteint à sa reserve héréditaire mais pour cela, elle devra attendre la succession.